

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Pièce n° 5.4
LES MEURGERS
1/2 000 ème

Vu pour être annexé à la délibération du :

Agence Karine Ruelland architecte urbaniste

- Limite de commune
- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Emplacement réservé
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Bâti protégé au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Périmètre de protection immédiat de captage des eaux destinées à la consommation humaine
- Zone de risques liés aux inondations (arrêté préfectoral du 2/11/1992)
- Mines et carrières : zone affectée ou susceptible d'avoir été affectée par des travaux souterrains
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- Recul à l'alignement imposé

